

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (les 19 avril et 28 juillet 1966) ENTRE LE GOUVERNEMENT
CANADIEN ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONCER-
NANT LE PRÊT PAR LES ÉTATS-UNIS D'UN MATÉRIEL LORAN-A S'AJOUTANT
À CELUI PRÊTÉ AUX TERMES DE L'ACCORD DU 8 JUIN 1965.

I

Le Chargé d'Affaires a.i. de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique au Canada
au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa, le 19 avril 1966

N° 353

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord entre nos deux Gouvernements
effectué par un Échange de Notes en date des 7 et 8 juin 1965⁽¹⁾ et concernant le
prêt par la Coast Guard (Garde côtière) des États-Unis d'un matériel d'aide
à long rayon à la navigation (LORAN-A) au Ministère des Transports du
Canada, pour servir aux stations canadiennes LORAN-A.

La Coast Guard des États-Unis est disposée à fournir maintenant le
matériel supplémentaire suivant, que le Ministère des Transports du Canada
accepterait, à ce que je crois savoir, en vue d'une plus grande modernisation
des stations LORAN-A dont il s'agit, dans le cadre des ententes et conditions
énoncées par l'Accord de 1965 précité:

Douze (12) synchronisateurs automatiques (SN-108).

Si le Gouvernement canadien juge acceptable ce qui précède, j'ai l'hon-
neur de vous proposer que la présente Note et la réponse de Votre Excellence à
cet effet constituent entre nos deux Gouvernements un accord complémentaire
sur le sujet, qui entrera en vigueur à la date de votre réponse et restera en
vigueur pendant la durée de l'Accord originel de 1965 précité.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances réitérées de ma
considération très distinguée.

Le Chargé d'affaires ad interim,
JOSEPH W. SCOTT

L'honorable Paul Martin
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
OTTAWA

⁽¹⁾ Recueil des Traités N° 8.